



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

du jury de l'examen professionnel

**de technicien principal de 1^{ère} classe
par avancement de grade**

session 2025

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS.....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	12
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	16
9 - FICHE STATISTIQUES	17

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2023	Session 2025
Candidats admis à concourir	148	115
Candidats présents épreuve écrite	110	103
% présents « écrit » / admis à concourir	74%	89.5%
Moyenne épreuve écrite	10.37	10.49
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	106	102
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	96.3%	99%
Candidats présents épreuve orale	102	99
% présents « oral » / Candidats autorisés à passer l'épreuve orale»	96%	97%
Seuil d'admission	10.00	10
Nombre de candidats admis	59	71
% admis / candidats présents épreuve écrite	53.6%	69%

2 - PLANNING

**EXAMEN PROFESSIONNEL
TECHNICIEN PRINCIPAL
1^{ère} ET 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE
2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE
PLANNING 2025**

Début des retraits de dossiers	Mardi 8 octobre 2024
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 13 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 11 novembre 2024
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 10 avril 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 6 février 2025	Visio CDG38	Conférence des Présidents
Mardi 24 juin 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 16 au 19 septembre 2025	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 25 septembre 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Lundi 12 mai 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Mardi 10 juin 2025	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 25 juin 2025
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 26 septembre 2025

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
DE SMEDT Imen	Elue, adjointe au Maire, Saint Marcellin
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au maire, Crolles
LANFREY Gérard	Elu, adjoint au Maire, Saint Aupre
PARISOT Xavier	Elu, conseiller municipal, Chanas
ALBRECHT Anne	Personnalité qualifiée, cheffe de projet SI, Grenoble Alpes Métropole
GRIFFON Richard	Personnalité qualifiée, chef de projets voirie référent, Département du Rhône
PERRILLAT-JACQUEMOUD Guillaume	Personnalité qualifiée, directeur de la propreté urbaine, Annecy
PIGEOLET Thomas	Personnalité qualifiée, Responsable d'unité autorisation droit des sols, Grenoble Alpes Métropole
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Ruy Montceau
SZYBALA Christophe	Fonctionnaire, représentant du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
THEVENON-BERHAUDIN Alain	Fonctionnaire, Directeur général des services, Voreppe

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(durée : vingt minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade est ouvert

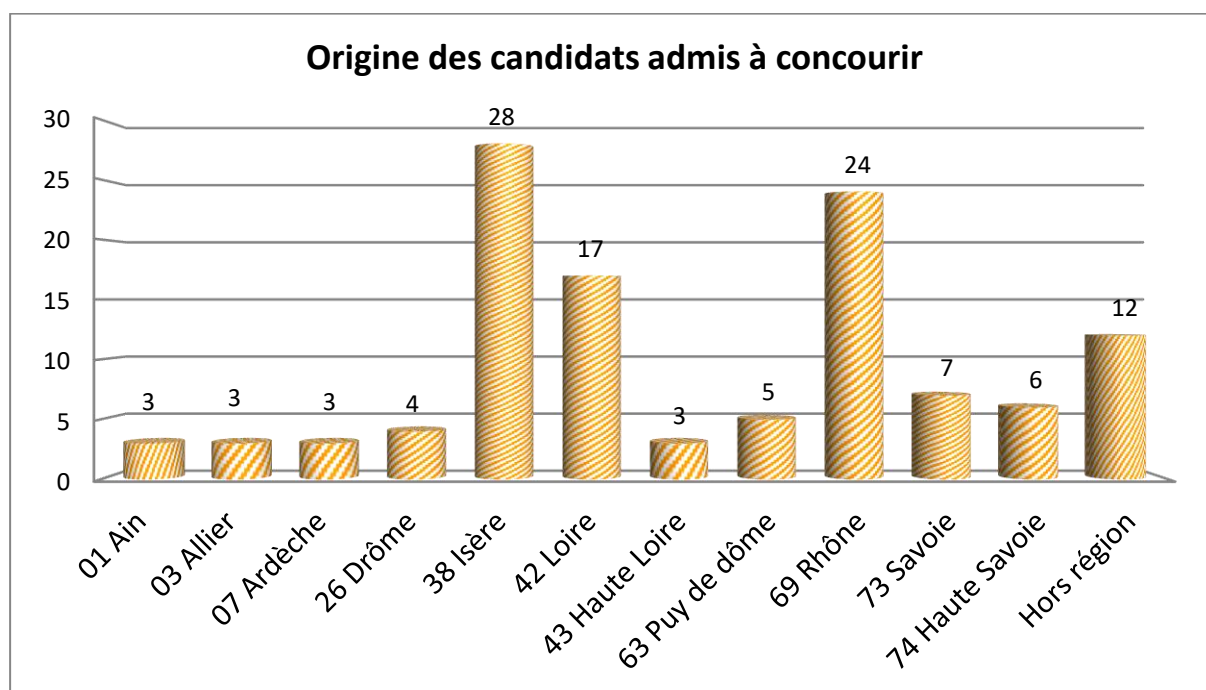
L'examen professionnel avec épreuves est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

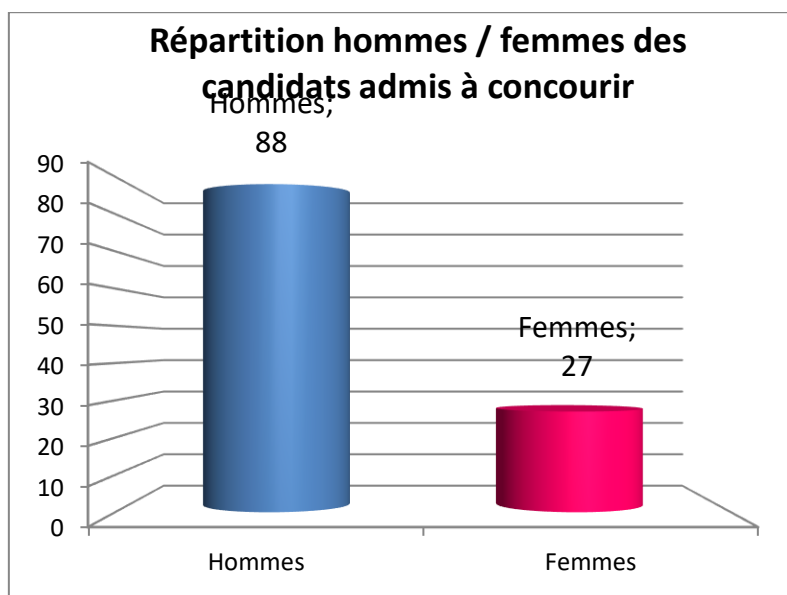
13 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

- 5 n'avaient pas le bon échelon
- 8 pour grade ne correspondant pas (erreur d'inscription)

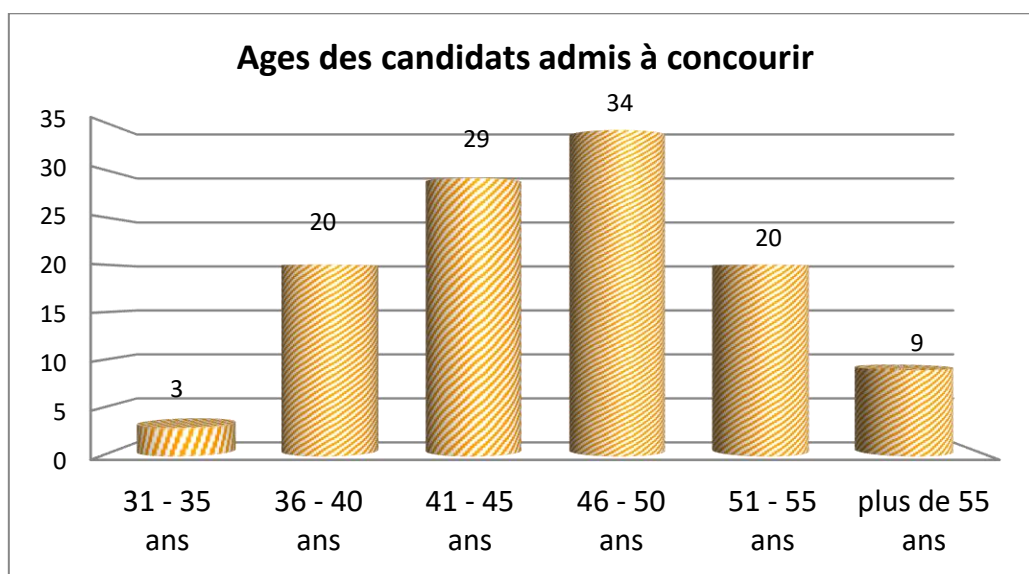
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
01 Ain	3	2,6%
03 Allier	3	2,6%
07 Ardèche	3	2,6%
26 Drôme	4	3,5%
38 Isère	28	24,3%
42 Loire	17	14,8%
43 Haute Loire	3	2,6%
63 Puy de dôme	5	4,3%
69 Rhône	24	20,9%
73 Savoie	7	6,1%
74 Haute Savoie	6	5,2%
Hors région	11	10,4%
TOTAL	115	100%

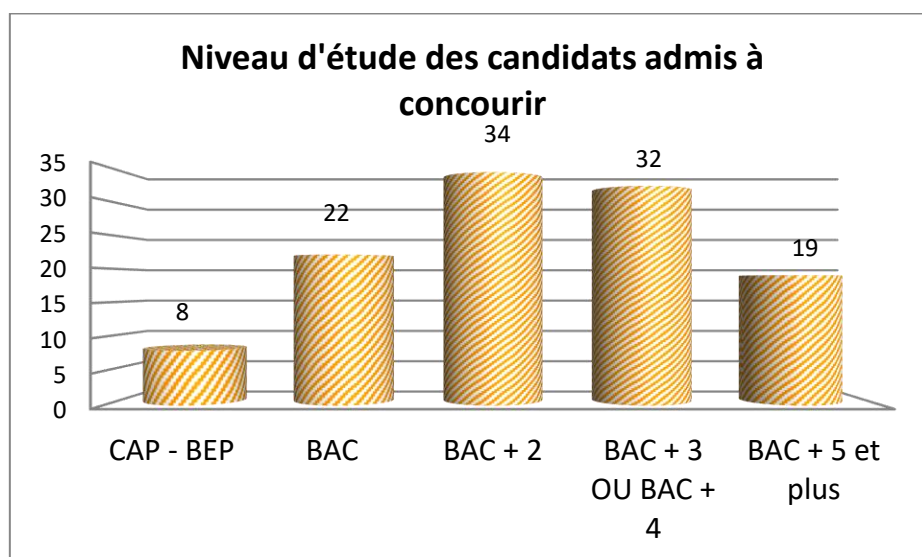




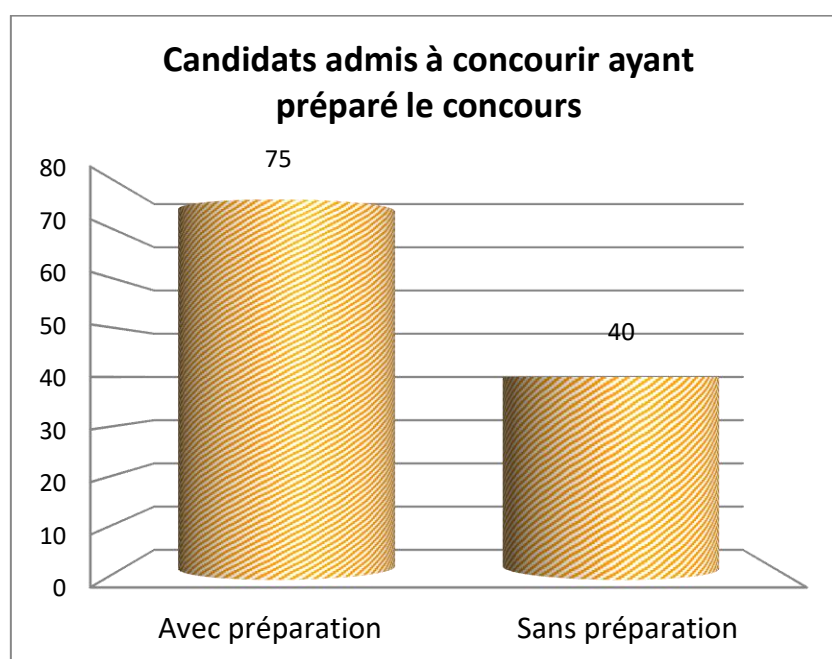
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	77%
Femmes	23%



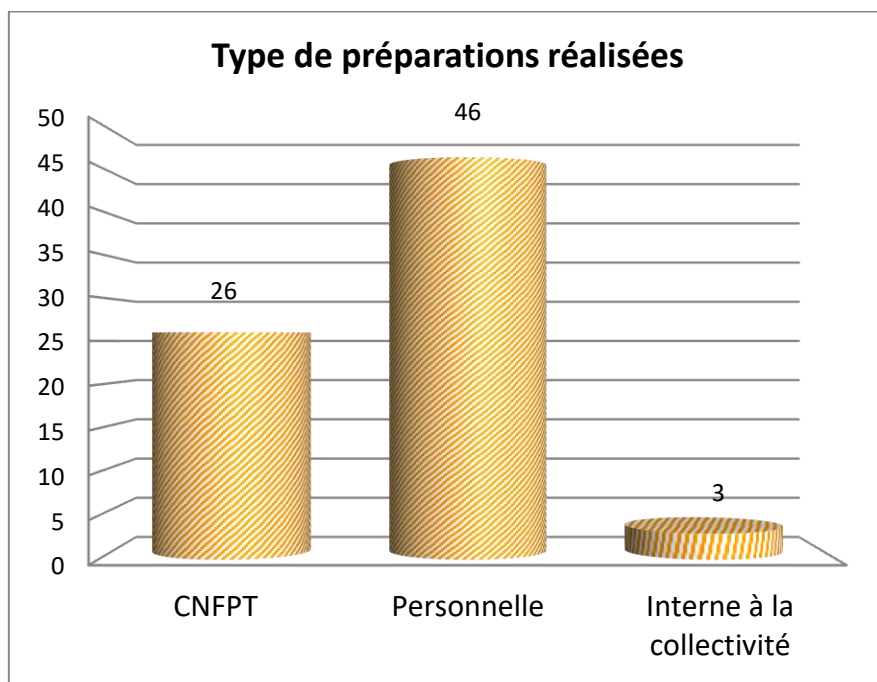
Âge des candidats	%
31 - 35 ans	2,6 %
36 - 40 ans	17,4 %
41 - 45 ans	25,2 %
46 - 50 ans	29,6 %
51 - 55 ans	17,4 %
plus de 55 ans	7,8 %



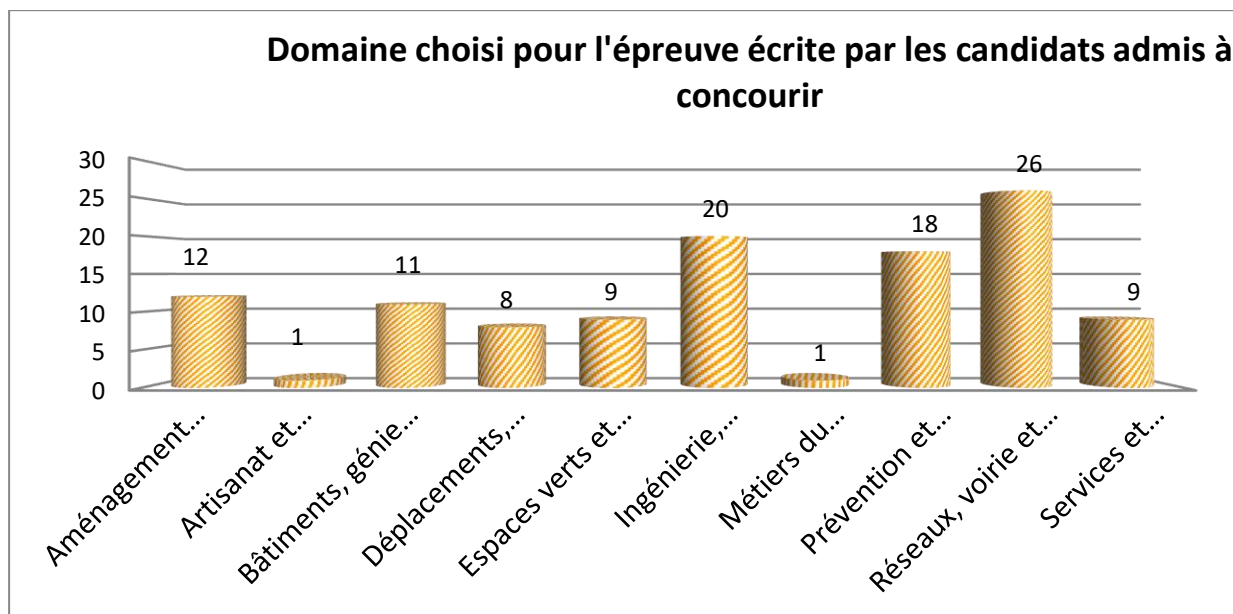
Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	7 %
BAC	19,1 %
BAC + 2	29,6 %
BAC + 3 OU BAC + 4	27,8 %
BAC + 5 et plus	16,5 %



Préparation	%
OUI	65%
NON	35%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	34,7%
Personnelle	61,3%
Interne à la collectivité	4%



	%
Aménagement urbain et développement durable	12 %
Artisanat et métiers d'art	1 %
Bâtiments, génie civil	11 %
Déplacements, transports	8 %
Espaces verts et naturels	9 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	20 %
Métiers du spectacle	1 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	18 %
Réseaux, voirie et infrastructures	26 %
Services et intervention techniques	9 %

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

103 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 89,5% des candidats admis à concourir

Session 2025 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	12	115	3	16.5	10.49

Rappel session 2023 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	38	148	0	16	10.37

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	12.45
Artisanat et métiers d'art	9.5
Bâtiments, génie civil	9.28
Déplacements, transports	11.36
Espaces verts et naturels	9.31
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10.57
Métiers du spectacle	7.50
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10.94
Réseaux, voirie et infrastructures	10.29
Services et intervention techniques	9.81

✓ **B. L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emploi et à encadrer une équipe (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 2)

Session 2025 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	99	4	18	11.40	10.00

71 candidats sont déclarés admis par le jury.

Rappel session 2023 :

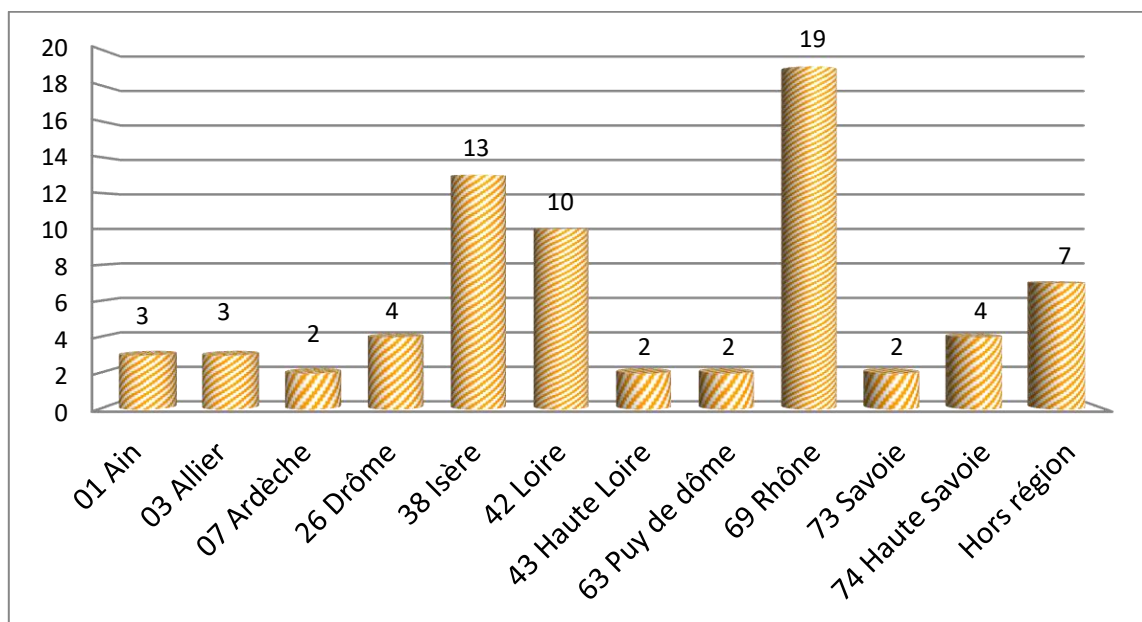
Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	102	3	18	11.22	10.00

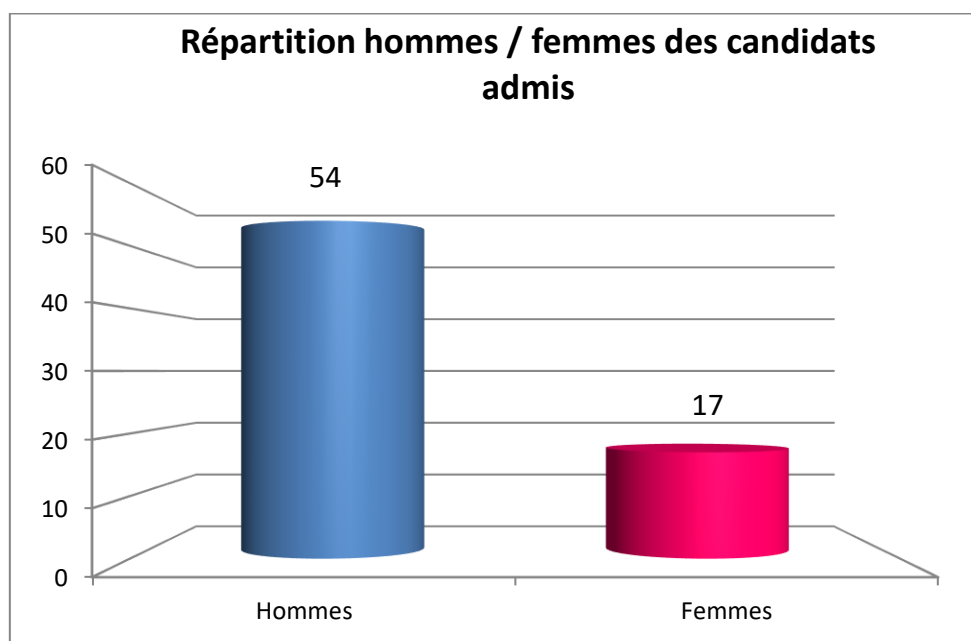
Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	10.50
Artisanat et métiers d'art	14.00
Bâtiments, génie civil	10.22
Déplacements, transports	12.00
Espaces verts et naturels	12.00
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.81
Métiers du spectacle	7.00
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12.41
Réseaux, voirie et infrastructures	11.42
Services et intervention techniques	12.71

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

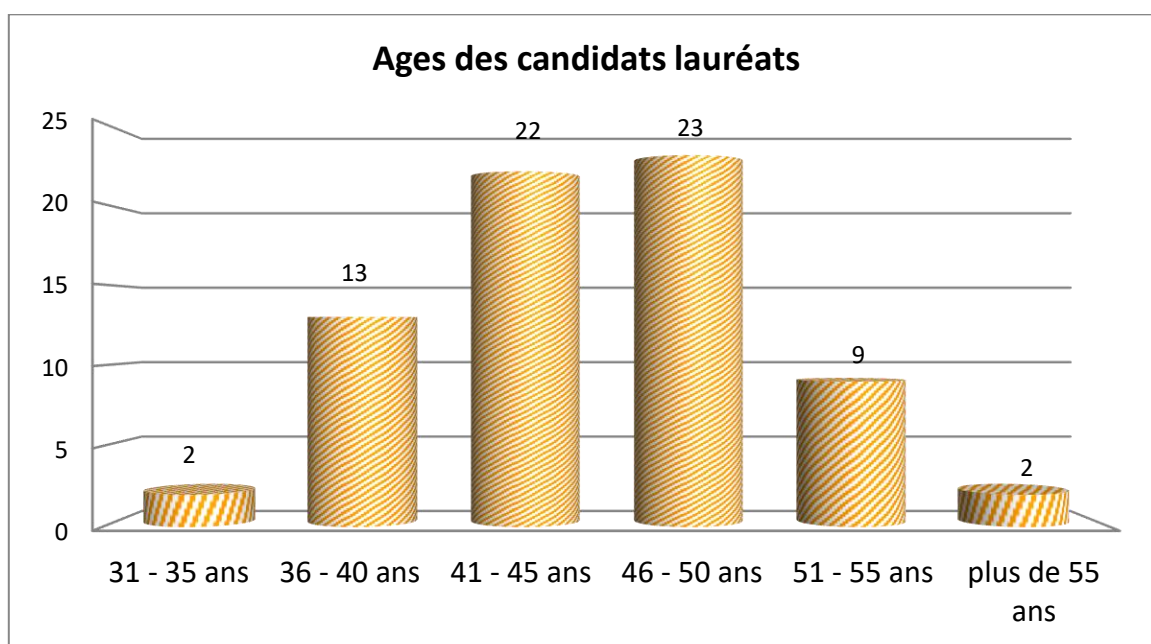
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	3	4%
Allier	3	4%
Ardèche	2	3%
Drôme	4	6%
Isère	13	18%
Loire	10	14%
Haute Loire	2	3%
Puy de Dôme	2	3%
Rhône	19	27%
Savoie	2	3%
Haute Savoie	4	6%
Hors région	7	10%
TOTAL	71	100%

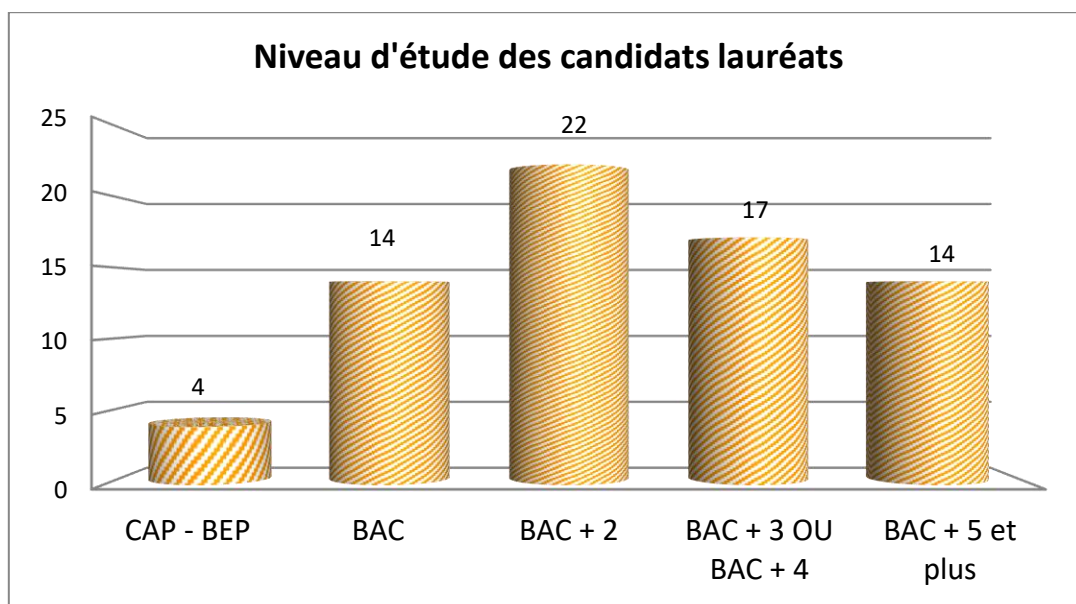




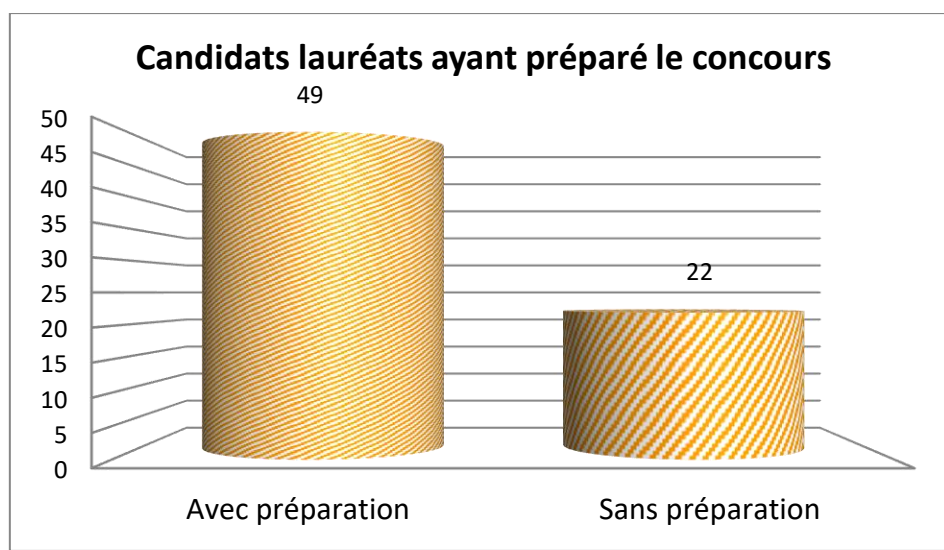
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	76%
Femmes	24%



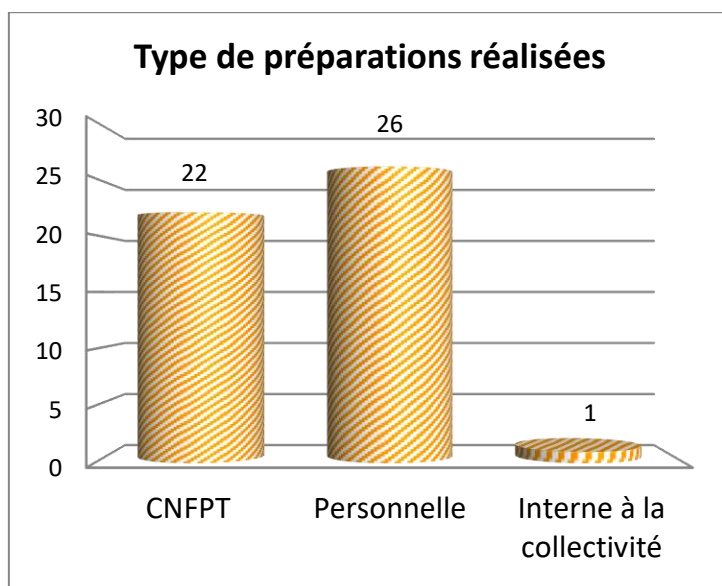
Âge des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	18%
41 - 45 ans	31%
46 - 50 ans	32%
51 - 55 ans	13%
plus de 55 ans	3%



Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	6
BAC	20
BAC + 2	31
BAC + 3 OU 4	24
BAC + 5 et plus	20



Préparation	%
OUI	69%
NON	31%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	45%
Personnelle	53%
Interne à la collectivité	2 %

8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

A la suite de l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs mettent en avant les remarques suivantes :

- Une grande disparité sur le niveau des candidats selon la spécialité
- Une préparation hétérogène, certains candidats maîtrisent le formalisme et la méthodologie de projet alors qu'à contrario certains pas du tout.
- Des 2^{ème} parties faibles ou superficielles
- Manque de prise de hauteur

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Beaucoup de candidats ont eu du mal à exposer et définir clairement leurs projets professionnels
- Manque d'ouverture sur l'environnement territorial et cela se remarque notamment chez les candidats venant de grosses collectivités.
- Des candidats qui ont du mal à prendre de la hauteur et à généraliser d'après leurs propres expériences
- Au niveau du management : il est dommageable que les candidats ne pensent pas aux formations et qu'ils n'aient pas de projection sur ce sujet lorsqu'ils ne sont pas en situation.

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	115	102	71
Hommes	88	78	54
Femmes	27	24	17
% Hommes	77%	76%	76%
% Femmes	23%	24%	24%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	3	2	2
36 - 40 ans	20	15	13
41 - 45 ans	29	29	22
46 - 50 ans	34	33	23
51 - 55 ans	20	15	9
plus de 55 ans	9	8	2
Origine des candidats par départements			
01 Ain	3	3	3
03 Allier	3	3	3
07 Ardèche	3	3	2
26 Drôme	5	5	4
38 Isère	28	25	13
42 Loire	17	15	10
43 Haute Loire	3	3	2
63 Puy de dôme	5	4	2
69 Rhône	24	22	19
73 Savoie	7	6	2
74 Haute Savoie	6	5	4
Hors région	11	8	7
Niveau d'études des candidats			
CAP - BEP	8	6	4
BAC	22	21	14
BAC + 2	34	32	22
BAC + 3 OU BAC + 4	32	27	17
BAC + 5 et plus	19	16	14
Préparation			
CNFPT	26	25	22
Personnelle	46	41	26
Interne à la collectivité	3	1	1
Avec préparation	75	67	49
Sans préparation	40	35	22
Spécialités choisie			
Aménagement urbain et développement durable	12	10	7
Artisanat et métiers d'art	1	1	1
Bâtiments, génie civil	11	9	5
Déplacements, transports	8	7	5
Espaces verts et naturels	9	8	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	20	18	11
Métiers du spectacle	1	1	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	18	17	16
Réseaux, voirie et infrastructures	26	24	15
Services et intervention techniques	9	7	6